Image not found or type unknown

Recours gendarmerie vaccin covid

Par **Soso70**, le **27/02/2021** à **20:57**

Bonjour, je suis gendarme mobile. Le service médical veut nous imposer une vaccination contre le covid obligatoire avant un départ outre-mer. Je ne suis pas d'accord avec leur décision. Sachant qu'au plan national le vaccin n'est pas obligatoire, nos politiques l'ont assez répété ainsi que notre directeur général lors d'une vidéo conférence. Quel recours puis-je avoir, et qu'est-ce que je risque si je refuse catégoriquement ?

Par **youris**, le **27/02/2021** à **21:10**

bonjour,

pour un départ outremer, je suppose qu'il y a déjà des vaccins obligatoires.

quel est votre motif de refus ?

en ne vous vaccinant pas, vous pouvez être contaminé et surtout contaminer vos proches, collègues et famille.

salutations

Par **Soso70**, le **27/02/2021** à **21:33**

Oui il y a un carnet de vaccination obligatoire mais celui du covid n'y figure pas. Je ne veux pas me faire vacciner pour un vaccin dont on a pas encore assez de recule peut-être d'ici 1 an ou 2 mais pas pour le moment. Et ce que je trouve alarmant c'est de nous y contraindre alors qu'il n'est pas obligatoire.

Par **Louxor_91**, le **27/02/2021** à **21:36**

Bonjour,

gendarme ? donc militaire ? D'ou vous pensez pouvoir refuser ?

Par **Maeura**, le **27/02/2021** à **23:25**

Bonjour

En tant que gendarme qui est donc l'Armée , je crains que vous ne puissiez refuser ce vaccin , qui est un refus d'autorité, mais qui peut être pour vous aussi un refus de départ. (ancien militaire avec des départs en OPEX) je vous laisse prendre connaissance de cet article.

ATTENTION Le refus de se faire vacciner peut-être considéré comme une faute contre la discipline et fonder une demande de sanction.

Je vous invite à prendre connaissance sérieusement cet article qui devrait pouvoir vous éclairer sur cette décision à prendre et ne pas commettre une erreur lors de votre décision.

https://www.mdmh-avocats.fr/2019/05/24/militaires-et-vaccination-in-le-nouveau-guide-des-droits-et-demarches-des-militaires/

Bonne chance dans votre démarche.

Par **Soso70**, le **12/03/2021** à **00:18**

Merci pour vos réponses. Ce que je cherchais a expliquer c'est que oui en effet en tant que militaire il y a des obligations de se faire vacciner mais UNIQUEMENT si ces vaccins sont inscrits dans le plan de vaccination prévu. Hors justement celui du covid ni figure pas. D'où ma contestation et celle de nombreux camarades mais ni n'osent rien dire. Mais bon problème résolu puisque finalement il sera prévu uniquement pour les personnes a partir d'un certain âge et sur la base du volontariat. Merci à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés